

# COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU HAUT-BERN

## REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

### SÉANCE DU 15 FEVRIER 2018

Etaient Présents 46 titulaires, 3 suppléants, 17 conseillers ayant donné pouvoir

Titulaires : André BERNOS, Guy BONPAS-BERNET, Etienne SERNA, Pierre CASABONNE, Michel NOUSSITOU, Bernard MORA, Jacques CAZAURANG, Pierre CASAUX-BIC, Jean GASTOU, Jean CASABONNE, Michel BARRERE-MAZOUAT, Suzanne SAGE, Alain TEULADE, Anne VOELTZEL, Michel CONTOU-CARRERE, Claude LACOUR, Jean-Michel IDOPE, France JAUBERT-BATAILLE, Jean LABORDE, Cédric LAPRUN, Laurent KELLER, Aimé SOUMET, Bernard AURISSET, Sandrine HIRSCHINGER, Patrick MAUNAS, Pierre-Félix CAUHAPÉ, Marc OXIBAR, Fabienne MENE-SAFFRANE, Daniel LACRAMPE, Dominique FOIX, Gérard ROSENTHAL, Michel ADAM, Henriette BONNET, Jean-Jacques DALL'ACQUA, Maïté POTIN, Aracéli ETCHENIQUE, André LABARTHE, David CORBIN, Bernard UTHURRY, Pierre ARTIGUET, Elisabeth MIQUEU, Dominique LAGRAVE, Evelyne BALLIHAUT, Martine MIRANDE, Jacques MARQUEZE, Christophe GUERY

<u>Pouvoirs</u> :	David MIRANDE	à	Evelyne BALLIHAUT
	Maryse ARTIGAU	à	Suzanne SAGE
	Elisabeth MEDARD	à	Daniel LACRAMPE
	Jean-Claude COSTE	à	Guy BONPAS-BERNET
	Michel LAUGA	à	Marthe CLOT
	Lydie CAMPELLO	à	France JAUBERT-BATAILLE
	Marianne PAPAREMBORDE	à	Laurent KELLER
	Françoise BESSONNEAU	à	Bernard AURISSET
	Maylis DEL PIANTA	à	Aracéli ETCHENIQUE
	Denise MICHAUT	à	Dominique FOIX
	Leila LE MOIGNIC-GOUSSIES	à	Henriette BONNET
	Valérie SARTOLOU	à	Michel ADAM
	Marylise GASTON	à	Jean-Michel IDOPE
	Jean-Etienne GAILLAT	à	Bernard UTHURRY
	Aurélie GIRAUDON	à	Martine MIRANDE
	Robert BAREILLE	à	Jean CASABONNE
	Jean-Pierre TERUEL	à	André BERNOS

<u>Suppléants</u> :	Frédéric CACHELOU	suppléant de	Paule BERGES
	Gérard DARSONVILLE	suppléant de	Henri BELLEGARDE
	Marthe CLOT	suppléante de	Jean LASSALLE

Absents : Joseph LEES (excusé), Yvonne COIG (excusée), Didier BAYENS, Alain CAMSUZOU (excusé), Gérard LEPRETRE, Jacques NAYA, Pierre SERENA, Didier CASTERES, Anne BARBET (excusée), Gérard BURS, Jean-Pierre CHOURROUT-POURTALET

RAPPORT N° 13-180215-CULT-

CREATION D'UN EVENEMENTIEL DE TOURISME CULTUREL

- LE PATRIMOINE TEXTILE -



Mme JAUBERT-BATAILLE précise que l'action intercommunale en matière de patrimoine est strictement liée à la mise en œuvre du label Ville et Pays d'Art et d'Histoire. Celui-ci vise à qualifier des territoires qui s'engagent dans une démarche active de connaissance, de conservation, de médiation et de soutien à la création et à la qualité architecturale et du cadre de vie.

La Communauté de Communes du Haut Béarn a aussi pour compétence l'organisation de manifestations culturelles d'intérêt communautaire.

Les objectifs suivants, présidant aujourd'hui à l'action intercommunale et correspondante au contenu de la convention de labellisation « Pays d'art et d'histoire », permettent de juger de l'opportunité de l'événement proposé :

#### 1/ Valoriser le patrimoine et promouvoir la qualité architecturale

- Patrimoine et culture : développement des actions de sensibilisation,
- Valorisation économique et touristique : valoriser et soutenir les savoir-faire locaux, engendrer des retombées économiques,
- Coopération et partenariats : mobiliser le réseau des services territoriaux concernés.

#### 2/ Développer une politique des publics

- Sensibiliser les habitants et les professionnels à leur environnement,
- Initier le public jeune au patrimoine,
- Accueillir les visiteurs.

Héritières d'une longue tradition artisanale, les industries textiles ont nettement marqué le Haut-Béarn. Notre position de carrefour a également facilité les échanges commerciaux, notamment avec l'Espagne. Les matières premières transitaient par les Pyrénées. Ce sont donc les raisons pour lesquelles entreprises et créateurs textiles se sont installés et ont perduré sur le territoire.

Le présent projet est le résultat d'un travail concerté et construit avec la communauté de communes et l'ensemble des forces vives du Haut-Béarn dans le domaine du textile. Ce rassemblement des énergies a permis de concevoir un projet événementiel : le festival des tissus.

Ayant pour vocation de s'inscrire dans le temps (biennale), il se veut porteur de cohésion territoriale, mais aussi vecteur de notoriété vis-à-vis d'un public extérieur au Haut-Béarn, car axé sur la créativité locale et son dynamisme.

La première édition du festival se déroulerait les 20, 21 et 22 juillet 2018 sur le site de la Confluence des Gaves à Oloron-Ste-Marie, autour d'un salon d'artisans textiles, de conférences, d'expositions, de visites thématiques et d'ateliers.

En amont, c'est bien toute une démarche d'action culturelle mobilisatrice et fédératrice des acteurs du territoire du Haut Béarn qui est programmée.

Le financement de cet événementiel a fait l'objet de la constitution d'un dossier Leader et de demandes aux partenaires institutionnels classiques (Conseil Départemental – Région Nouvelle-Aquitaine).

Ouï cet exposé

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité

- **APPROUVE** le présent rapport,
- **VALIDE** le projet d'événementiel annexé au présent rapport (envoi dématérialisé), et son budget prévisionnel tel que détaillé en page 7 (83 875 €).
- **SOLLICIE** les subventions les plus élevées des partenaires institutionnels,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à engager toute démarche et signer tout document, nécessaires à la bonne mise en œuvre des opérations sus-indiquées.

Ainsi délibéré à OLORON STE MARIE, ledit jour 15 février 2018

Suivent les signatures

Affiché le 22.02.18

Le Président

Daniel LACRAMPE



REÇU  
Le 22 FEV. 2018  
SOUS - PREFECTURE  
OLORON STE MARIE